

[Nom du député]  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Canada

Le 16 avril 2019

Objet : Droit au logement - Appui aux modifications demandées au projet de loi C-97 et à la Loi sur la stratégie nationale en matière de logement

[Nom du député]

Dans le projet de loi C-97 (Loi d'exécution du budget de 2019) déposé le lundi 8 avril, le gouvernement a fait un grand pas en légiférant sur le droit au logement et en incluant un engagement à la réalisation progressive du droit au logement. Il s'agit d'une première dans l'histoire du Canada. De plus, la Loi sur la stratégie nationale de l'habitation tient compte des recommandations formulées dans une lettre ouverte signée par plus de 1 100 personnes et organismes de partout au Canada, dont nous faisons partie.

Le gouvernement a bien fait les choses dans la Loi sur la stratégie nationale en matière de logement, notamment en s'engageant à réaliser progressivement le droit au logement conformément au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, en créant un défenseur indépendant du logement, en créant un Conseil national du logement qui inclut explicitement les personnes ayant vécu l'itinérance et qui ne disposent pas d'un logement adéquat, et en s'assurant la participation des communautés touchées.

Toutefois, telle qu'elle est actuellement rédigée, la Loi sur la stratégie nationale en matière de logement ne contient pas les éléments essentiels d'un cadre de responsabilisation réaliste et axé sur les droits de la personne. Certains éléments additionnels doivent être ajoutés pour que la loi mette en œuvre une approche efficace fondée sur les droits, comme promis lors de l'introduction de la Stratégie nationale sur le logement en novembre 2017, et comme requis pour rendre le Canada conforme aux normes internationales des droits de la personne.

Nous sollicitons votre appui pour demander au gouvernement d'apporter quelques modifications simples, mais essentielles à la Loi sur la stratégie nationale d'habitation lorsque la loi sera renvoyée au comité pour examen. Plus précisément, nous demandons des amendements au projet de loi C-97 pour que la Loi sur la stratégie nationale du logement :

- établisse un rôle de suivi pour le Conseil du logement afin qu'il ne se contente pas de fournir des conseils, mais qu'il puisse suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre progressive du droit au logement;

- mandate le défenseur du logement de recevoir et d'examiner les pétitions identifiant les problèmes systémiques de droit au logement, d'évaluer la conformité à la politique de logement et de faire des recommandations précises au ministre auxquelles le ministre devra répondre;
- établisse une procédure permettant au défenseur du logement de renvoyer d'importantes questions systémiques relatives au droit au logement à des audiences publiques devant un comité de trois personnes provenant du Conseil du logement, afin de s'assurer que les groupes touchés aient voix au chapitre et que les recommandations du comité soient examinées par le ministre; et,
- exige des stratégies de logement fondées sur la distinction qui identifie et traite les obstacles à surmonter, les besoins et les droits des peuples autochtones, ainsi qu'une stratégie de logement autochtone urbaine et rurale, élaborée conjointement avec des organisations autochtones urbaines et rurales, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Nous avons joint à la présente lettre des propositions de modifications de la Loi sur la stratégie nationale de l'habitation avec le libellé précis des changements suggérés. Aucune des modifications nécessaires ne modifie la portée et le principe de la législation et aucune n'exige de dépenses publiques qui ne sont pas déjà prévues par la législation. Ces modifications sont toutefois nécessaires pour clarifier ce qui n'est pas clair à l'heure actuelle et pour aligner les rôles du Conseil du logement et du défenseur du logement sur l'objectif de la législation et l'engagement en faveur d'une approche fondée sur le droit humanitaire international.

La législation mettant en œuvre une stratégie nationale du logement fondée sur les droits offre au gouvernement fédéral une occasion historique de s'attaquer, en priorité, à un problème critique des droits de la personne au pays et, en même temps, d'assurer un leadership international en matière de droits de la personne. C'est la première fois dans l'histoire du Canada qu'une loi reconnaissant le droit au logement est présentée et il est essentiel que cela soit bien fait.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre demande.

Recevez, Madame/Monsieur, nos salutations distinguées.

Pièce jointe